
BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA MANIFESTATION ANTIALCOOLIQUE DE LIMOILOU

Elle marquera une date importante dans l'histoire de notre Croisade de Tempérance.

Les résolutions qu'on y a adoptées, relatives à la réduction du nombre des licences de restaurateurs et de marchands de vins dans la cité de Québec et dont nous donnons, à titre documentaire, le texte complet, montreront que nos forces antialcooliques entendent mener la lutte jusqu'au bout.

Si les appels des amis de la Tempérance sont écoutés, — et il n'y a aucune raison de leur faire la sourde oreille, — le nombre des licences de restaurants sera réduit de 25 et les permis de marchands de vins pour la vente des liqueurs spiritueuses seront diminués de 58, dans la ville de Québec.

On voit que, si notre Législature, à qui elles s'adressent avec de nombreux et excellents motifs sur lesquels elles s'appuient, fait passer dans la loi, ces résolutions des tempérants, la cause qui nous est si chère aura remporté un succès, il nous semble, sans précédent.

Voici le texte des résolutions adoptées à l'unanimité par le nombreux auditoire de la réunion, tenue dimanche dernier, dans l'église de Limoilou, sous les auspices de la Ligue antialcoolique de Québec :

« Les amis de la tempérance réunis en grande assemblée publique, dimanche, le 27 décembre courant (1914), dans l'église paroissiale de Limoilou, sous la présidence de Son Honneur le maire Drouin, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire, ont adopté, à l'unanimité la résolution suivante :

« Ayant pleine foi et confiance dans le dévouement et les bonnes dispositions de la Législature, des chefs de partis et de Sir Lomer Gouin, Premier Ministre, en faveur des intérêts publics, notamment du mouvement de tempérance dans la province de Québec, nous demandons avec instance la réduction de 50 à 25 du nombre des licences de restaurants et de 108 à 50 quant